

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

REUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. Hervé JAMAR, Gouverneur et M. le Directeur général provincial a.i. Pierre BROOZE assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 octobre 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Premier Secrétaire Irwin GUCKEL qui aura quelques minutes de retard.

On me signale que M. Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB aura aussi quelques minutes de retard. Et pour le reste, je vois que vous êtes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme HAUREGARD est absente, Mme MARECHAL sera en retard elle vient de me le signaler, Mme SAMEDI aura un peu de retard aussi.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Comme vous l'avez dit M. GUCKEL et Mme COLOMBINI est aussi coincée dans les bouchons.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Tout le monde est là juste quelques petits retards.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde présent.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Avant toute chose et avant de commencer notre réunion, est-ce que tout le monde a bien signé la feuille de présence parce que ce n'est pas toujours évident pour le Service du Conseil de courir après les personnes qui oublient de signer leur feuille et qui sont présents. N'hésitez pas à y aller maintenant.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques et aux interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2021-2022.

Comme le prévoit notre ROI, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort lors du Bureau du 4 octobre dernier.

Ils se présenteront donc suivant cet ordre : en 1 : le groupe MR ; en 2 : le groupe CDH-CSP ; en 3 : le groupe PTB ; en 4 : le groupe ECOLO ; en 5 : le groupe PS.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2021. Je donne la parole à Madame la Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Dossiers relatifs aux documents budgétaires 2021-2022, y compris la note de politique générale.

Document 21-22/001 : Budget provincial 2021 – 3ème série de modifications.

Document 21-22/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2021 – 4ème série.

Document 21-22/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement général de perception des taxes provinciales.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Document 21-22/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.

Document 21-22/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 21-22/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 21-22/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 21-22/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 21-22/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 21-22/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 21-22/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2022.

Document 21-22/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 1ère série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- points 1 à 2 de l'ordre du jour actualisé.

Je vous informe que conformément à l'article 79, §3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, « *les amendements budgétaires sont examinés dans un délai de trois mois à dater de l'approbation par la tutelle du budget ou de la modification budgétaire. A cette fin, leur examen peut être renvoyé par le conseil à une commission ad hoc.* ».

Aussi, 3 amendements ayant été déposés lors de notre séance de ce lundi 25 octobre, je vous précise que ceux-ci seront renvoyés aux commissions compétentes afin d'y être examinés dans le délai imparti.

Nous passons aux réponses des Députés provinciaux aux questions relatives à leurs compétences respectives. J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune.

M. GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

La première réponse concernera la question de M. ERNST sur le télétravail.

Monsieur le Conseiller, vous nous interpeller sur ce que nous avons pu mettre en œuvre sur l'organisation structurelle du télétravail depuis notre dernière séance du Conseil du 30 septembre au cours de laquelle nous avons déjà pu vous faire part de l'évolution de cette question.

En effet, lors de cette séance, je vous informais de notre réunion du comité spécial de concertation commun du 16 août 2021 et du protocole d'accord signé à cette occasion.

Je vous indiquais que notre volonté était, est, de prendre le temps d'analyser les avantages et inconvénients rencontrés durant la crise et la généralisation précipitée du télétravail dans chaque Département, dans chaque Service et pour chaque fonction et ainsi permettre le développement d'un télétravail concerté, réfléchi, notamment en terme d'équipement, efficace et surtout équitable.

En effet, convaincu que le télétravail devra garder une place dans l'organisation du travail, le Collège est, néanmoins, attentif à la manière de le faire. Le Collège provincial est unanime quant à la volonté de trouver un équilibre entre présentiel et distanciel qui correspondra tant à la culture d'entreprise de la Province de Liège, qu'à l'équilibre souhaité par nos collaborateurs entre vie privée et vie professionnelle.

L'essentiel sera dès-lors d'équilibrer « travail au bureau » et « travail à distance » dans une efficience que nous espérons toujours plus grande.

Nos services doivent en effet restés actifs, proactifs et motivés aux bénéfices des citoyens des pouvoirs locaux et opérateurs avec lesquels nous menés à bien une multitude de projets.

Les mois de septembre et octobre ont été consacrés à la reprise totale du travail en présentiel dans tous les services de la Province en raison de la fin de la recommandation du télétravail par le CODECO.

Une attention particulière au respect des dispositions contenues dans le guide édicté par le SPF Emploi a été demandée à chaque Direction afin de prendre les mesures les plus appropriées en concertation avec notre Service Interne pour la Protection au travail.

Aussi, les travailleurs estimés les plus fragiles ont été conviés à une visite auprès du Médecin du travail en vue d'envisager soit la poursuite du télétravail, soit l'aménagement des conditions de travail permettant un retour en présentiel en toute sécurité. En septembre 2021, 99 agents ont bénéficié de ces mesures pour un total de 311 journées.

Comme expliqué le mois dernier, le télétravail structurel est quant à lui, clairement, envisagé, en expérience pilote, à partir de janvier 2022, sur les bases du règlement adopté.

Pour ce faire, 207 agents représentatifs des métiers et secteurs d'activité ont été identifiés. Cette expérience fera l'objet d'une évaluation après 6 mois, l'ambition étant d'étendre

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

par la suite ce mode d'organisation du travail. A ce stade, l'option retenue pour l'expérience consistera en une journée de télétravail par semaine.

Enfin, le CODECO de ce jour, dont nous attendons avec impatience les informations et auxquelles nous sommes particulièrement attentifs nous apportera vraisemblablement, son lot de « recommandations » que le Collège provincial s'efforcera d'intégrer dans le fonctionnement optimal des différents Services.

Je tiens à ce titre une nouvelle fois à remercier l'ensemble du personnel qui depuis le début de la crise sanitaire nous a démontré sa remarquable capacité d'adaptation.

Comme eux, nous espérons construire un modèle d'organisation mixant présentiel et distanciel, durable et respectueux d'un équilibre entre vie professionnelle et familiale en dehors de toute précipitations liées aux aléas de l'épidémie de Covid-19.

Je vous remercie pour votre attention.

La seconde question, et ce n'est pas particulièrement dans l'ordre mais de Madame la Conseillère Monville sur la Mobilité interne et formation.

Madame la Conseillère, valoriser le capital humain et soutenir les talents sont deux piliers essentiels sur lesquels doit s'appuyer la gestion des Ressources humaines de notre Institution.

La recherche des compétences en interne et donc la mobilité constitue une priorité pour le Collège provincial. La mobilité interne engrange un certain nombre d'avantages évidents tant pour notre Institution que pour nos collaborateurs : gain de temps et d'argent, épanouissement personnel, risques minimisés,...

C'est ainsi que la plupart des emplois pour lesquels un remplacement s'indique pour le bon fonctionnement des services, un appel interne est diffusé. Le Collège souhaite prioritairement viser les agents qui ont initié une demande de transfert ainsi que les collaborateurs en travaillant actuellement dans des Services concernés par des réorganisations. Ceci n'empêche néanmoins aucunement tout agent motivé par le poste à pourvoir à se porter candidat.

Notre service de Gestion des Ressources Humaines assure la communication, réceptionne les demandes et veille à l'organisation de comités d'audition chargés de rendre des avis au Collège provincial. Et depuis novembre 2020, ce sont plus de 20 appels qui ont ainsi été diffusés et traités.

En ce qui concerne les mises à dispositions de personnel auprès des communes et zones de secours, certaines demandes ont été reçues suite au courrier adressé par le Collège provincial que vous évoquiez dans votre intervention. La situation doit d'abord être garantie juridiquement via des conventions « types » à conclure.

Tout comme la mobilité interne, cette mobilité externe devra être portée à la connaissance des agents et des directions avec un rôle de coordination à tenir par le service de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

GRH.

Les malheureuses circonstances des inondations ont néanmoins contraint la Province à réagir et accélérer la mise en œuvre de ce projet en envoyant des agents en mission sur le territoire des communes sinistrées.

Depuis ce 25 octobre, 12 agents provinciaux sont mis à disposition de 7 communes hautement sinistrées et d'un CPAS par le biais de conventions conclues avec les autorités locales. Ces conventions sont à ce stade prévues jusqu'au 31 décembre 2021, avec prolongation possible. Ceci permet d'avancer dans une certaine durée.

Enfin, dans une démarche de modernisation et d'optimisation de la fonction, la formation des agents est bien évidemment un facteur aussi indispensable qu'élémentaire. Il est impératif d'encourager l'agent à se former tout au long de sa carrière afin d'enrichir ses compétences personnelles et professionnelles et de se perfectionner dans l'exercice de ses fonctions et des missions qui lui sont dévolues dans l'intérêt public.

La formation constitue dès lors un axe indispensable dans la gestion menée par le Collège provincial. Nous sommes, d'ailleurs, à ce jour, en phase de terminer un plan triennal de formation démarré en 2019 et terminé cette année, qui a pu être mené à bien malgré la période Covid, grâce à la résilience et l'adaptabilité des services et agents concernés.

Le projet est mené conjointement par les Département du Personnel et de la Formation. L'expérience nous permettra de développer dès 2022 un nouveau plan. Et celui-ci comportera un volet d'accompagnement à la requalification du personnel.

Vous le voyez, du chemin a été fait mais la route est encore longue. Vous pouvez compter sur moi pour accorder une attention particulière à la gestion de nos ressources humaines.

Je vous remercie.

Réponse à la question de Mme BASTIN. C'est quand même étonnant comme exercice, quelqu'un se souvient des questions ? En tout cas, j'espère que les réponses apporteront quelques idées.

Réponse à Madame la Conseillère concernant Liège Europe Métropole.

Madame la Conseillère, vous souhaitez des précisions sur l'état d'avancement des projets supracommunaux soutenus par Liège Europe Métropole et vous nous interrogez sur les montants qui sont disponibles à cet effet en réserve.

Comme vous le savez, la Province de Liège n'a jamais constitué de provisions spécifiques, particulières.

Elle a, jusqu'à ce jour, toujours travaillé via un fonds de réserve global au service ordinaire, non affecté dès-lors.

Quant à son montant, je ne peux que vous renvoyer aux annexes mises à votre

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

disposition sur notre portail dans le cadre de l'actuelle session budgétaire et via lesquelles vous pouvez prendre acte du montant de nos réserves à l'issue de notre projet de budget 2022 : elles s'élèvent à 76 millions € hors fonds de roulement, qui donc, au total s'élèvent à 106 millions € lorsque vous l'intégrez.

Quant aux promesses dites de principes sur lesquelles la Province s'est engagées, hier, notre Assemblée a adopté une série de promesses fermes en matière de projets supracommunaux à hauteur de 1,6 millions €.

A l'issue de cette décision, un solde 10,5 millions € de promesses de principe restera à valider par notre hémicycle.

Cela répond dès-lors à votre interrogation ainsi qu'à celle de Monsieur le Conseiller Ernst, pour honorer ses engagements pris auprès des communes, la Province doit encore mobiliser 10,5 millions € sur fonds propre, qu'il s'agisse de ses réserves ou d'autres mécanismes de financement.

Comme vous le soulignez, de nombreux écueils peuvent compliquer l'évolution des dossiers que nous soutenons auprès des acteurs communaux. Et dans certains cas, nous le déplorons, ces difficultés rendent impossible leur concrétisation.

Vous le savez, la Province a toujours été aux côtés des communes et elle entend le rester, malgré les difficultés financières importantes que nous rencontrons à l'instar de nombreux autres pouvoirs locaux.

La Province est aux côtés des communes, d'abord par son implication nouvelle dans le financement des zones de secours qui permettra de soulager les finances communales, mais aussi en respectant les engagements qu'elle a pris à leur égard en matière de projets supracommunaux.

En d'autres termes, nous respecterons nos promesses dans un dialogue permanent avec les interlocuteurs communaux. Et si certains dossiers s'avèrent impossibles à mettre en œuvre, nous reviendrons, comme nous l'avons toujours fait, devant cette Assemblée et examinerons les possibilités pour les communes de réaffecter ces interventions.

Le suivi des procédures menées par les communes est réalisé quotidiennement par notre Cellule Supracommunalité, désormais ré internalisée au sein du Département des Relations aux Territoires, Villes et Communes.

Je vous informe que l'évolution de ces dossiers, validation des promesses de principe en promesses fermes, clôture de promesses fermes, est également disponible au sein des rapports d'activités de notre Cellule.

Mais, Madame la Conseillère, en tant que Député en charge de la Culture c'est la fin de votre intervention qui me laisse relativement perplexe. En effet, devrions-nous en conclure que certains de nos interlocuteurs sont plus ou moins importants et méritent une meilleure parole que d'autres ? Nous respectons chacun d'entre eux, en toute équité, avec une seule et même

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

parole.

Dès-lors, lorsque nous sommes engagés à leur côté dans un projet réalisable, nous le menons à son terme.

Aussi, je souligne que la Province de Liège est engagée depuis 2015 aux côtés de la Ville de Seraing dans le projet de reconversion de la Salle OM autour d'un projet culturel supracommunal d'envergure visant à soutenir les groupes, créateurs et talents de notre territoire et ceci, en matière de musique.

2015, soit bien avant la crise sanitaire mais aussi bien avant les dramatiques inondations que notre Région a connues et bien avant la décision de la Région de faire supporter aux Provinces le financement partiel des zones de secours.

Devrions-nous abandonner pour autant les acteurs auprès desquels nous sommes engagés ? Je ne le crois pas, le monde post-Covid, post-inondations aura plus que jamais besoin d'espaces culturels permettant de soutenir nos talents, de s'y produire, d'y exprimer toutes leur sensibilité.

Je vous remercie.

Et enfin, une réponse à Monsieur le Conseiller Serge ERNST concernant les zones de secours. Monsieur le Conseiller, comme vous le rappeler, la Wallonie a précisé les montants que les Provinces wallonnes devront assumer en matière de reprises partielles des dotations communales aux Zones de secours par circulaire du 3 septembre 2021. Il s'agira en effet d'assumer non pas un total de 44,8 millions € mais un total de 40,7 millions € avec la Zone de secours 6.

Car, quitte à être précis, il ne faut pas omettre le pelliculaire mais toutefois acquis soutien que la Région nous allouera en 2024 pour faire face à cette reprise et qui s'élèvera à 900.000€. Nos dotations brutes aux 5 Zones de secours francophones seront de 40,5 millions €, nos dotations nettes seront dès-lors de 39,6 millions € et avec la dotation à la Zone de secours 6, notre nouvel objectif sera donc de 40,7 millions €.

En Conseiller assidu que vous êtes, à la lecture des PV Collège vous avez en effet relevé qu'un monitoring des économies projetées a été présenté par l'Administration lors du Collège du 14 octobre dernier.

Tout aussi assidu que vous êtes, vous n'avez pas relevé dans le PV du 21 octobre que le Collège a bien actualisé ses objectifs d'économies au montant précité de 40,7 millions €.

A l'issue de votre intervention d'hier, je ne vous en veux pas hein, il m'a par ailleurs semblé utile de vous re-contextualiser l'étude actuellement menée par la SPI. Pour mémoire, elle consiste en l'établissement d'un état des lieux, à l'échelle supra-zonale et donc, sur l'ensemble du territoire provincial, des casernes existantes ou en projet, ainsi que d'une réflexion sur l'implantation de nouvelles casernes ou sur leur mutualisation en fonction de besoins de couverture spécifiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Cette étude portera sur 3 axes : l'identification des localisations idéales pour chaque fonction et recherche de sites pour de nouvelles implantations ; l'évaluation complète de l'état des bâtiments de chaque zone de secours et enfin l'évaluation globale des coûts de maintenance des bâtiments.

C'est dans le cadre de ces deux axes que la collaboration des Services provinciaux à cette étude se concrétisera puisque nos agents se chargeront du travail d'audit de terrain.

Quant à un refinancement du fédéral, un premier pas a été franchi à l'automne 2020 par l'octroi d'une enveloppe de 41 millions € destinée au refinancement des dotations fédérales aux zones de secours du pays.

La ventilation de cette enveloppe entre les 34 zones du pays entre 2021 et 2024 impliquera une somme globale de 17 millions € au bénéfice des zones wallonnes. Cette actualisation est bien évidemment d'ores et déjà intégrée dans la trajectoire de nos dotations provinciales telle qu'arrêtée par la Wallonie via sa circulaire, je l'ai dit tout à l'heure, du 3 septembre 2021.

Lors de sa visite hier dans la Commune de Limbourg, Madame la Ministre de l'Intérieur VERLINDEN a annoncé qu'un budget additionnel devrait être accordé par le Fédéral aux zones de secours.

Je prends acte de cette bonne nouvelle dont je me réjouirai davantage lorsque nous en obtiendrons confirmation et surtout lorsque nous cernons les implications éventuelles pour les finances provinciales.

En effet, à ce stade, les travaux du conclave budgétaire fédéral n'ont confirmé, ce qui tout aussi positif pour les communes, qu'une enveloppe nouvelle de 20 millions € au bénéfice des zones de polices.

Nous restons en revanche très attentifs aux conséquences du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Namur dans le cadre de l'action intentée par les Communes membres de la zone NAGE à l'égard de l'Etat fédéral quant à l'application de l'article 67 de la loi du 15 mai 2007 relative au financement des zones de secours.

En effet, le 8 septembre dernier, l'Etat a été condamné à adopter l'arrêté royal d'exécution de cet article 67, et ce, dans les 9 mois à dater de la signification du jugement, sous peine d'une astreinte de 1.500€/jour de retard.

C'est un pas très symbolique dans l'éclaircissement du mode de financement des zones qui ne pourra, je l'appelle de tous mes vœux, qu'être bénéfique pour l'ensemble des pouvoirs locaux et leurs finances.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur la question de fusions éventuelles de nos zones de secours.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Comme expliqué à cette tribune le mois dernier, la nécessité d'une meilleure mutualisation est évidente, au-delà d'un simple aspect financier, on parle bien d'une efficacité opérationnelle. Et il est vrai que la Province de Liège est la seule province wallonne à dénombrer 6 zones.

Ceci étant, une mutualisation pertinente engageant peut-être de plus grandes synergies interzonales ne peut se concevoir qu'avec et à l'initiative des zones elles-mêmes. Vous savez par ailleurs, qu'à l'heure actuelle, la Province ne dispose d'aucune prérogative légale en matière de sécurité civile.

Comme tous nos concitoyens et leurs élus, je suis avec beaucoup d'attention les diverses auditions et débats qui sont actuellement réalisés par la Commission parlementaire wallonne quant à la gestion des dramatiques inondations de juillet dernier.

Mais à ce stade, le Collège provincial ne peut anticiper les conclusions de cette commission, ni même le fait qu'elles auront ou non un impact sur l'actuel nombre de zones ou encore sur leur actuel mode de gestion.

Et pour que mon propos soit suffisamment complet j'attire votre attention sur le fait qu'actuellement aucune commission fédérale n'a été constituée en la matière.

C'est donc de la bienveillance mais aussi de la bonne volonté de l'ensemble des niveaux de pouvoirs que nous devons nous satisfaire pour, à l'heure actuelle, accompagner les zones dans leur réflexion en la matière.

Parmi eux, nous pouvons compter sur celles et ceux qui, au sens large, défendent les pouvoirs locaux aussi constitués par les provinces, et sur celles et ceux soucieux des finances publiques mais aussi et surtout soucieux de la sécurité de nos concitoyens.

Cette meilleure mutualisation, ces synergies interrogeront inévitablement l'organisation actuelle des zones.

Quant à un nouveau modèle, et vous évoquez celui de de la Zone 2 en Intercommunale, chacun d'entre eux revêt des qualités et des défauts.

Notre volonté, est que toute réflexion en la matière soit menée avec et par les zones, dans le respect de leurs spécificités tantôt très urbaines, semi-urbaines ou plutôt rurales.

Comme déjà expliqué le mois dernier, outre la reprise nouvelle des dotations communales aux zones, depuis 5 ans, nous devons affecter 10% de notre recette du fonds des provinces à la sécurité civile.

Et pour souligner notre volonté de meilleure mutualisation, dès 2021, cette enveloppe soutiendra toutes initiatives zonales de nature à harmoniser les fonctionnements zonaux et à favoriser une meilleure mutualisation, je répète. Un projet de convention a été adressé en ce sens au Président de zones, nous sommes en attente de leur retour.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

J'espère avoir répondu à vos différentes questions et vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je commencerai par répondre à la question de Madame Marie Monville. Madame Monville, soyez rassurée, nous avons anticipé l'annonce du SPF Finances car nous sommes prudents, comme nous l'avons toujours été je pense.

Les prévisions budgétaires du 20 septembre 2021 de la Région wallonne, qui a repris la compétence d' enrôlement du précompte immobilier depuis 2018, estimaient nos centimes additionnels à 229.503.167,25 €.

Et comme d'habitude, le Ministre des pouvoirs locaux nous invite à inscrire un montant inférieur à la prévision si nous disposons d'informations précises laissant à penser qu'elle est surestimée.

Pour la première fois, le Ministre stipule que les effets de la pandémie de ces deux dernières années ainsi que l'impact des inondations sont difficilement mesurables, nous invitant donc à une précaution accrue.

Le service du budget, sur base de ces recommandations tout en respectant le principe de sincérité budgétaire a donc inscrit un montant de 212.872.300 €, soit 7 % de moins que le montant estimé par la circulaire ministérielle.

Pour rappel, en 2021, la prévision s'élevait à 207.000.000 €. La hausse de 6.000.000 € que vous évoquez ne résulte donc pas d'une imprudence.

Suite à une analyse fine opérée entre l'estimation inscrite aux budgets initiaux et les sommes réellement perçues de la Région, lorsque nous élaborons le compte, nous avons constaté une différence en notre faveur sur les quatre dernières années.

Au cours des quatre dernières années, nous avons donc perçu, chaque année, en moyenne, 12.000.000 € de plus que ce que nous avons prévu. En inscrivant 6.000.000 €, soit la moitié de ce résultat, nous restons largement en deçà des prévisions 2022 de la Région : notre bonne gouvernance peut donc s'enorgueillir, encore une fois oserais-je dire, de prévoyance et de pondération.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

Dans la foulée, je répondrai à Madame BASTIN puisque vous m'interpellez concernant l'offre provinciale en matière de sport pour tous. Et d'emblée à ce propos, vous parlez de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

« régression » par rapport aux objectifs fixés dans la note de Politique générale.

Le mot n'est pas anodin, il est même particulièrement dur au regard des efforts déployés par le service et les collaborateurs des Sports. Néanmoins, il est vrai qu'en regard d'une nouvelle réalité budgétaire qui s'impose à notre Institution, notre Service des Sports a été amené à adapter son offre en la matière.

La facilité c'est vrai eut été de réduire voire de supprimer des activités. Il n'est nullement question de cela, que du contraire. En effet, tout en gardant comme priorité la promotion de la pratique sportive, le Service des Sports a réinventé son Académie afin de continuer à initier les jeunes à différents sports et leur offrir l'opportunité de découvrir celui dans lequel il pourra s'épanouir au sein d'un nouveau projet qui comporte trois volets.

Dès le début de ce mois d'octobre, le Service des Sports a lancé une phase pilote pour le premier volet comportant diverses activités dispensées par des collaborateurs provinciaux, avec du matériel provincial et en synergie étroite avec les communes, les écoles tous réseaux confondus et le soutien des fédérations sportives et du sport en milieu scolaire l'AFES.

Effectivement, nous ne recourons plus au service de travailleurs occasionnels et valorisons davantage les ressources et compétences des collaborateurs provinciaux.

Cette phase « pilote » s'achèvera fin 2021 et nous serons alors en mesure d'évaluer la pertinence du projet et le modèle mis en place.

S'il s'avère concluant, ce que nous espérons, comme vous je suppose, ce sont environ 50.000 enfants qui pourraient être sensibilisés de manière ludique à différentes pratiques sportives et développer le goût du sport, véritable vecteur de bien-être physique et mental.

Les 3 volets proposés sont les suivants : des Journées « Découverte près de chez soi » : en phase pilote comme évoqué ; des Journées « Découverte spécifique » ; des Challenges « Classe la plus sportive ».

Cela étant, là où vous croyez déceler une régression, avec peut-être un peu de mauvais esprit ou de mauvaise volonté, j'y vois pour ma part un progrès car non seulement nous touchons plus d'enfants mais surtout, nous les touchons tous, quelles que soient leurs affinités avec le milieu sportif. Parlons-nous encore de régression, je vous le demande ?

Madame Bastin, vous déclarez qu'une fois de plus rien n'est clair. Vous n'assistez pas aux travaux de la deuxième Commission même si vous pourriez le faire, mais votre groupe pourra vous confirmer que, dans une optique de totale transparence, j'y présente régulièrement les nouveaux projets de mes départements même lorsqu'ils ne nécessitent pas un vote du Conseil.

Sachez qu'il en sera de même pour l'évaluation du projet pilote dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 et toutefois, si vous avez un empêchement le jour où cette présentation sera inscrite à l'ordre du jour ou que vous ne communiquez pas trop avec votre groupe, je vous rappelle, à toutes fins utiles, qu'il vous est toujours loisible de consulter les dossiers présentés au Collège : deux rapports ont ainsi été décidés en 2021 dans lesquels l'ensemble des informations reprises dans cette réponse aurait certainement pu vous procurer les

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

éclaircissements nécessaires avant votre intervention à la tribune.

Je vous remercie pour votre attention.

J'attendais que Monsieur Rassaa arrive. Monsieur Rassaa, je ne vous remercie pas pour votre question à laquelle le Collège était pourtant bien sûr préparé puisque vous me l'avez déjà posée en commission vendredi dernier.

Ce n'est pas une surprise, le budget, c'est un marronnier, il revient chaque année à la même période. Avec lui, reviennent les vieilles recettes du PTB, tel donc un marronnier, elles-aussi.

Vous en avez deux des recettes et il y avait donc deux options pour votre question : la taxe des millionnaires ou le salaire des Députés et les jetons des conseillers.

Sans surprise, vous avez choisi la seconde option. Soit dit en passant, n'est-ce pas un peu pauvre de se limiter à cette seule question ? N'avez-vous rien d'autre à dire ou à proposer dans le cadre de nos travaux ?

En trop peu de mots donc, votre analyse budgétaire se limite à lister des politiques que vous financez via 1 € prévisionnel, on va aller loin, à demander la création d'une taxe, comme si les entreprises n'avaient déjà pas assez souffert comme ça, et à demander 5% de réduction sur le salaire des Députés, j'imagine déjà votre beau post Facebook cet après-midi !

Le salaire des Députés s'élève, vous l'avez dit, à 6.000€. 5% représentent donc 300 €, à multiplier par 5 Députés, nous atteignons la somme astronomique de 1.500 € par mois, soit 18.000 € par an. 45 millions c'est, environ également, ce que nous coutera le financement des zones de secours.

À ce rythme, il faudrait donc 2.500 ans, Monsieur Rassaa, pour financer une année de reprise du financement des zones de secours. Merci pour votre proposition !

En allant plus loin, car vous y pensez sans doute, ou pas : supprimer un poste de Député amènerait une économie de 72.000 € par an.

Il faudrait donc supprimer 6.250 postes de Députés provinciaux pour financer les zones de secours. Yaka Monsieur Rassaa.

Et bien sûr, fidèle à vos préceptes, vous nous avez servi votre sempiternel refrain du « *au PTB nous vivons comme des travailleurs et reversons le solde de nos jetons au parti* ».

Sachez, M. RASSAA, qu'il n'y a pas un seul conseiller ici, qui ne reverse pas une partie de ses jetons de présence à son parti. Pas un seul !

Par contre, il n'y a pas beaucoup de parti francophone qui, comme le vôtre, dépense, en huit mois, plus de 126.000€ uniquement en publicités Facebook, ce qui place votre parti est en tête de ce hit-parade.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Pour un parti qui se veut anticapitaliste, permettez-moi de souligner l'incohérence. Les publicités sur Facebook, c'est beau et joli, ça racole des likes, mais ça ne fait pas diminuer les dépenses publiques malheureusement.

Monsieur Rassaa, les vœux de pauvreté et d'abstinence, ce n'est pas ici. Ni pour vous, ni pour nous. Sachez cependant, et j'en conclurai par-là, que la Province a déjà réduit le salaire des Députés, c'était en 2013 avec une réduction de 5% et j'en profite également pour vous rappeler également que le Collège provincial est passé de 6 à 5 membres en 2012.

Et j'ajoute, enfin, et c'est important pour la compréhension de tous, qu'il n'est pas demandé au personnel provincial de se serrer la ceinture comme vous l'avez indiqué. Le salaire du personnel n'a pas et ne sera jamais remis en question.

Du coup, plutôt que des propositions populo-populistes comme vous en avez l'habitude, n'hésitez pas, Monsieur RASSAA, à réellement plonger dans les dossiers pour trouver de vraies sources d'économies et de vraies recettes pour permettre à chaque travailleur de garder un emploi de qualité. Croyez-moi, tout le monde en sortira gagnant : vous, nous et bien sûr le personnel provincial.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite donc à présent Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale à répondre aux différentes questions.

Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame MONVILLE, vous m'interrogez sur la Ferme de Jevoumont qui constitue sans nul doute un incroyable outil pédagogique pour notre Enseignement provincial.

Comme vous le savez, c'est en 2017 que l'ASBL Ferme de la Haye à Jevoumont s'est réorientée plus fondamentalement en ferme didactique et en intégrant complètement l'Enseignement agronomique provincial.

Son objectif est de renforcer l'apprentissage sur le terrain des élèves de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et des étudiants du Département des Sciences agronomiques de la Haute Ecole de la Province de Liège, également localisés à Theux, à proximité de la ferme didactique.

La gestion de la Ferme est basée sur 4 axes que sont la réduction de la taille du troupeau, la transformation et la valorisation du lait, la diversification des productions et la recherche de l'autosuffisance alimentaire et énergétique, ainsi qu'un recentrage sur les activités pédagogiques.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Pour atteindre cet objectif, le Département Enseignement continue d'y investir pour l'acquisition de l'équipement nécessaire et pour le fonctionnement de la ferme. Un montant important de 68.000 euros est prévu au projet de budget initial 2022, contre 85.000 euros en 2020.

Ainsi, les travaux d'aménagement de l'atelier de transformation au sein de la Ferme, réalisés par les collègues de la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable, permettent la valorisation et la diversification du lait en différents produits. Produits qui s'intégreront dans l'alimentation de nos écoles.

L'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique, labellisé « Ecole durable » depuis septembre 2020, s'est tout naturellement intégré dans le projet des cantines durables « Green Deal ». Le partenariat entre l'école et la Ferme de Jevoumont y prend donc tout son sens.

Dans cette optique, le local de transformation permettra à moyen terme la confection de produits laitiers divers : yaourt, beurre,... afin de répondre aux besoins de la cantine de l'école et des internats en matière de produits laitiers locaux.

A ce jour, ce sont près de 250 élèves de l'Enseignement secondaire qui ont chaque semaine la possibilité d'effectuer des travaux pratiques à différents niveaux : cuisine didactique, étable, extérieurs, salle de traite...

La mise à disposition de deux classes sur place et des vestiaires opérationnels permet ainsi d'allier à la fois les cours théoriques et la pratique.

A ces élèves du secondaire, nous pouvons également ajouter les étudiants du Département des Sciences agronomiques de notre Haute Ecole, qui y suivent des cours de technologie du lait, d'élevage ou encore de développement durable et y réalisent des travaux pratiques ou leurs travaux de fin d'études.

Quant à la diversification des productions, l'introduction de poules pondeuses et de poulets à chair bio pourrait à terme s'intégrer au projet de développement durable dans lequel l'école s'est investie.

Enfin, la Ferme peut également être utilisée dans la formation des agriculteurs de la région, jouant ainsi pleinement son rôle d'infrastructure au service des Communes et des citoyens.

Comme vous le voyez, Madame la Conseillère, la poursuite du développement de la Ferme de Jevoumont est plus que jamais d'actualité, tant elle constitue pour nos élèves et étudiants un outil pédagogique extrêmement précieux qui a donc toute sa pertinence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite M. André DENIS, Député provincial, à la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

tribune.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur Piron, permettez-moi de commencer par votre question donc vous m'interrogez sur la réduction des sommes investies dans nos bâtiments scolaires.

D'abord, sachez que, pour chaque projet, le Département des Infrastructures et du Développement durable recherche systématiquement et étudie la possibilité de subventions.

C'est cette proactivité qui a, par exemple, permis au projet Bricker de voir le jour sur le site de la HEPL, quai Gloesener, avec une isolation des toitures et des façades et un remplacement des châssis de fenêtres subsidiés par l'Europe.

C'est aussi elle qui a donné vie à Renowatt, soit le remplacement de châssis de fenêtres, environ 10.500 m², l'isolation de toitures et de façades, respectivement environ 17.000 m² et 11.800 m², l'installation de panneaux photovoltaïques pour 3.200 m², la rénovation des installations de chauffage et de régulation et création d'un réseau de chaleur à Biomasse sur 6 sites scolaires à l'EP de Seraing, l'EP de Huy, l'IPES de Hesbaye, l'Internat de Seraing, l'EP de Verviers et l'IPEA de La Reid. Grâce à des subsides européens, on y a investi 18 millions d'euros et réduit les consommations énergétiques des bâtiments concernés de plus de 30%.

Vous le voyez, on investit, et on s'aide financièrement en participant à des appels à projet, et ce, même si les subsides régionaux ne sont pas toujours importants, comme ce fut le cas avec l'appel à projet « UREBA Exceptionnel » pour trois de nos écoles : environ 915.000 € investis, pour un subside de 125.000 € mais c'est toujours cela de pris.

Sachez que nous planchons actuellement sur l'appel UREBA lancé ce 1^{er} octobre dernier et qui vise principalement la rénovation énergétique, la démolition et la reconstruction de bâtiments performants : les études sont en cours et, bien que les délais soient très courts, dépôt des projets pour le 31 décembre, nous entendons postuler pour les sites de Seraing, Huy et Herstal, tous trois à confirmer. Les crédits seront alors à inscrire aux budgets 2023 et 2024, suivant les projets retenus.

La bonne nouvelle, c'est que les appels à projets subsidiés axés sur les économies d'énergies sont nombreux en 2021. En revanche, les candidatures sont à rentrer pour la fin de l'année : du coup, nos démarches et choix sont toujours en cours, c'est ce qui explique que ces investissements ne soient pas repris au budget 2021, les projets n'ayant pas encore été retenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Wallonie. Ce n'est qu'à partir de 2022 qu'ils pourront y être inscrits.

Cependant, pour ce qui est du Budget 2021, j'attire votre attention sur le fait que les travaux prévus sur le site du quai Gloesener ont été reportés, la modification budgétaire, afin de donner la priorité aux réparations nécessaires suite aux inondations, on en parlait au Conseil précédent : les budgets prévus, 367.000 € ont été déplacés dans un article « inondations » des travaux d'intérêt général. De même, sur le site Kurth, la construction d'un parking, 1.800.000 € ne relevant pas du scolaire, le crédit a été déplacé à l'article « patrimoine privé » bien que ça

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

s'inscrit pour partie dans le domaine scolaire.

Le Budget 2022, lui, promet déjà d'importants investissements pour nos établissements scolaires puisque 9.354.753 € sont prévus, pour les établissements scolaires, dont 1.743.000 € pour des travaux « énergétiques » et 2.289.000 € pour la poursuite des travaux de sécurisation et de mise en conformité des installations techniques.

Et puis je vous rappelle que les prochaines années, ça répond je pense aussi à une question relative au mécontentement de cette domaine, je vous rappelle que les prochaines années pourraient notamment, et à titre d'exemples, voir la construction d'une école sur le site de Bavière pour la HEPL – Paramédical, la poursuite des études de rénovation en profondeur du site Gloesener pour lequel également l'addition des années successives d'investissement pourront certainement atteindre les 10 millions d'euros ou encore la rationalisation du patrimoine scolaire.

J'espère que tout ceci vous convainc, Monsieur Piron, du souci que nous avons d'investir, avec toute l'aide possible mais en tenant aussi compte des impératifs budgétaires liés à la reprise du financement communal des Zones de Secours, investir pour améliorer le cadre d'accueil et d'étude des élèves de l'Enseignement provincial.

J'en viens à présent à la question de Mme MONVILEE, sa partie concernant les indicateurs-experts. Sachez que ceux-ci interviennent auprès des Communes sinistrées de Baelen, Chaudfontaine, Dison, Jalhay, Limbourg, Stoumont, Verviers et Theux.

Chaque entité a bien entendu été contactée par le service afin d'exposer ou de rappeler les différentes aides proposées par la Province de Liège. Mais chaque Ville ou Commune a été impactée différemment. L'aide s'est donc adaptée au gré des besoins. C'est ainsi que plusieurs agents de l'équipe ont été détachés à court terme, dès le mois d'août, dans certaines zones sinistrées, que celles-ci soient sous convention ou non.

Notez que ces interventions ont été organisées et coordonnées par la Cellule de Soutien mis en place cet été puisque la Cellule des Indicateurs-Experts ne dispose pas du cadre ou de l'autorité nécessaire pour intervenir en dehors du seuil de compétences ciblé par la convention signée. Ils ont bien entendu poursuivi le travail dans l'ensemble des Communes au régime défini par leur convention et ont étendu leurs missions pour y intégrer un volet d'aide au sinistré tant privé et public, en matière de démarches liées à leurs compétences.

Voilà pour ce qui était des éléments sur lesquels Madame Monville m'a questionné.

Sur la question de Mme BASTIN qui m'interroge sur compte rendu de l'évolution du dossier de l'abattoir de volailles, est-il toujours d'actualité et, dans l'affirmative, est-il toujours considéré comme une priorité ?

Madame Bastin, le fonctionnement d'un abattoir artisanal pour volailles sur le territoire provincial est un élément déterminant pour le soutien du développement de l'aviculture chez les petits et moyens producteurs locaux, ce projet reste donc bien d'actualité. Je détaille quand même un peu, même plus qu'un peu.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Mais il est vrai que mettre en œuvre un tel projet relève plus du parcours d'obstacles que du long fleuve tranquille. Voici donc, comme vous le demandez, un compte rendu du parcours du dossier jusqu'à présent.

En 2018, suite à la fermeture de l'Abattoir de Sclayn, vu l'absence d'abattoir pour volailles facilement accessible depuis le territoire de la province de Liège et les contraintes liées aux déplacements engendrés, la Province a décidé d'intervenir en soutien des producteurs locaux.

Elle a alors piloté un groupe de travail pluridisciplinaire qui a déterminé que la solution la plus adaptée était la création d'un nouvel abattoir artisanal pour volailles, par l'aménagement d'un bâtiment existant.

Un bâtiment de la SPI, situé dans le zoning industriel de Grâce-Hollogne, avait dès lors été choisi et les schémas de fonctionnement définis.

Le permis d'environnement de classe 2, nécessaire pour l'exploitation, a été obtenu mais deux recours en annulation ont été introduits, et sont pendants au Conseil d'État, l'un par la Commune de Grâce-Hollogne et l'autre par un riverain. Monsieur Lejeune et Madame Monville se souviendront de ce projet qui les a fait d'ailleurs assez efficacement relayer auprès du Ministre Collin. Bon !

Suite à l'opposition de la Commune, aux incertitudes liées à ce recours, la Province a renoncé à ce projet de Grâce-Hollogne.

Mais vu la persistance des besoins du secteur et son potentiel de développement, nous avons étudié la possibilité d'un partenariat public-privé pour concrétiser son soutien aux producteurs locaux et aux particuliers « éleveurs amateurs ».

Nous avons ainsi décidé d'intervenir dans un projet d'abattoir pour volailles à Dalhem, initialement prévu pour l'abattage des seules volailles de la SRL Les Poulets de Saint-André, pour permettre l'accès à d'autres usagers et remplir les missions de service public que sont : apporter une réponse au manque de capacités d'abattage de proximité pour volailles qui nuit au développement des productions intégrées et différenciées et mettre en œuvre d'une solution d'abattage de volailles pour particuliers, assurant le respect des règles sanitaires et l'affectation adéquate des déchets issus de l'abattage.

Dans cette démarche, la Province a apporté une expertise spécifique pour l'implémentation d'éléments propres au secteur au niveau des plans d'aménagement des bâtiments et pour l'introduction de la demande d'approbation des plans auprès de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire, la bien connue AFSCA.

En cohérence avec les codes d'activités AFSCA, 2 dossiers distincts ont ainsi été élaborés, un pour la partie « abattoir » de l'infrastructure et un pour la partie « découpe ». Les dossiers ont été déposés à l'AFSCA le 20 juillet 2021 et approuvés en août 2021. Ces interventions liées à l'aménagement des infrastructures et la définition de l'organisation des activités ont été menées, en coordination, par le Département de l'Agriculture, de la Ruralité et du Laboratoire

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

et son Département des Infrastructures et du Développement durable.

L'Administration des Services agricoles a élaboré un dossier destiné au Collège, et à soumettre au Conseil prochainement, proposant d'octroyer une subvention à l'investissement de 10 000 € pour participer au surcoût d'infrastructure et de matériel lié à l'ouverture de l'accès de l'abattoir aux producteurs locaux et aux particuliers.

Le rapport suggère également de conclure une convention avec la SRL Les Poulets de Saint-André, pour l'octroi d'une subvention en espèces d'un montant de 75 000 €, répartie sur 3 années à raison de 25 000 € par an, moyennant le respect de certaines conditions qui sont : réaliser le projet sur base de plans approuvés par l'AFSCA ; obtenir et conserver, pour le temps de la subvention soit minimum 3 ans ; prévoir au moins l'équivalent d'une journée par semaine et une capacité de 320 volailles, 50 semaines par an, pour l'abattage des volailles de producteurs locaux et de particuliers et ne pas dépasser les tarifs d'abattage prévus dans la convention.

Ce projet, dont la construction a débuté, nous permet de proposer une solution fiable à nos producteurs d'ici quelques semaines et pour trois ans donc. Ceci nous octroie le temps de réfléchir à un second projet, même un troisième, de l'étudier, de rencontrer de potentiels partenaires.

Ce second projet est celui d'un abattoir à Aubel. Une réflexion est en effet actuellement menée conjointement par la Province de Liège et la Commune d'Aubel. Cette réflexion vise, notamment, l'intégration des filières ovines et avicoles au sein d'un même site, à proximité de l'abattoir bovin, ne présentant pas les inconvénients de celui envisagé en 2018 puisqu'il est ici à côté de l'abattoir bovin, dans le zoning alimentaire, près d'une station d'épuration et loin de tout voisin.

L'acquisition d'un terrain pour un abattoir de volailles est d'ores et déjà proposée au « programme des travaux et investissements extraordinaires », cette année encore, ce qui permettra de donner une première impulsion à ce projet.

Le soutien à l'initiative privée de Dalhem permettra, lui, non seulement de confirmer la demande mais aussi d'encourager la diversification agricole et le développement de l'aviculture.

Le succès que rencontrera cette première initiative permettra de conforter la pertinence du développement d'un second projet à Aubel et de mieux en définir l'ampleur et les contours. Le souhait est que ce projet à Aubel intègre des pouvoirs publics et des partenaires privés.

Voilà, je pense que vous aurez compris que cet abattoir de volailles reste au centre de nos préoccupations. Un dossier tout aussi intéressant que complexe.

Pour terminer, permettez-moi de répondre à la question de Monsieur Ernst en faisant le point sur nos interventions sur le ruisseau le Bolland à Blegny, un cours d'eau qui a toute notre attention puisqu'il a fait l'objet d'une étude hydraulique sur la zone de Dalhem pour environ 25.000 € bien avant les crues de juillet et qui a effectivement été mis à mal par ces inondations.

Ce type d'étude globale d'un cours d'eau et particulièrement intéressante et permet d'informer et de responsabiliser les riverains et les Communes sur des mesures permettant la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

recherche d'une solution plus globale et pérenne que des interventions ponctuelles et localisées.

Je souhaite dès que possible mettre en œuvre ce type d'étude sur d'autres cours d'eau et en priorité sur ceux qui ont été le plus durement impactés par les crues de juillet.

Pour ce qui est du Bolland et de la déstabilisation que vous évoquez, notez qu'elle est locale. Il a été convenu que la route serait refaite par la Commune de Blegny après l'intervention provinciale sur le ruisseau.

Un dossier de principe pour des travaux d'entretien et d'aménagement de la berge de ce cours d'eau avait été approuvé en date du 22 avril 2021. Le marché, lui spécifique, a été attribué le 21 octobre 2021 pour un montant de 11.921,14 € hors TVA. La notification doit lui être envoyée : nous pourrions donc sous peu les contacter pour fixer la date de leur intervention, qui vient à point pour régler les conséquences des inondations en plus de la situation initiale.

J'espère que ceci, Monsieur Ernst, répond à vos interrogations.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. J'invite donc M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Trois questions m'ont été posées dans le cadre de la session budgétaire qui nous occupe. Je répondrai tout d'abord à la question de Mme CRAEN du groupe PTB, rassurez-vous on ne vous a pas oubliée, quant à la proposition d'instaurer un règlement taxe sur les surfaces de bureau présentes sur le territoire provincial. J'aborderai ensuite la question de Monsieur NYSSSEN la rénovation des caillebotis et je terminerai par la question de Mme HUMBLET relative au développement du Domaine provincial de Wégimont.

La première question, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre proposition de recette complémentaire via un nouveau règlement-taxe visant les surfaces de bureau sur le territoire provincial. J'avoue que je suis très heureux que le PTB nous apporte maintenant des recettes nouvelles pour ce budget, c'est quand même plus sympathique que de nous expliquer qu'on gagne trop d'argent ou que les jetons de présence sont trop élevés.

Mais enfin, soyons d'emblée tout à fait transparents : j'estime qu'une étude approfondie des tenants et aboutissants de cette potentielle nouvelle taxe doit d'abord être effectuée par les services provinciaux, d'une part en ce qui concerne la légalité de ce type d'impôt nouveau et d'autre part, sur le plan de l'absence de l'intérêt général qui nous importe, vous en conviendrez, à toutes et tous.

En effet, Madame la Conseillère, vous n'ignorez pas que lorsqu'un règlement taxe est soumis à l'approbation de l'Autorité de tutelle compétente, la Région wallonne en l'occurrence, celle-ci ne se limite pas simplement à en vérifier la régularité au regard des dispositions légales

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

et réglementaires, mais elle procède également à une analyse de l'impact de son adoption, à la lumière de sa conformité, ou pas, à l'intérêt général ou régional, dans le cas d'espèce.

C'est la raison pour laquelle une analyse juridique et factuelle, notamment sur l'impact économique d'une telle mesure, s'impose avant toute proposition à soumettre au Conseil provincial, après analyse évidemment en cinquième Commission.

Par ailleurs, nos services ont déjà procédé à une lecture rapide du contenu du règlement-taxe de la commune d'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE que vous avez pris à témoin, qui vous a sans doute inspiré votre proposition.

La simple lecture de ce document, vous l'avouerez en quelques heures, soulève d'ores et déjà de nombreuses questions juridiques et pratiques quant à l'assiette de l'imposition envisagée mais aussi quant au montant de la taxation, quant à la procédure d'établissement du rôle et quant à la liste des exonérations portées par le règlement dont question.

Force est en effet de constater que les règlements cités ont été adoptés à l'échelon strictement communal. Il est un fait acquis que le pendant provincial n'existe nulle part en effet et ce, dans aucune des 5 provinces wallonnes. Et pour cause, Les pouvoirs communaux et le pouvoir provincial sont soumis à des circulaires distinctes, qui ne comportent pas des principes identiques.

Le cas échéant, on relèvera que, si la circulaire s'adressant aux communes autorise la perception d'une taxe « sur les surfaces de bureau et locaux affectés à l'exercice d'une profession libérale », ce n'est simplement pas prévu dans la nomenclature provinciale. Le Ministre rappelait d'ailleurs dans sa circulaire de juillet dernier que, sauf cas spécifiques approuvés par le Gouvernement wallon, je cite : « Les taxes non reprises dans la nomenclature annexée à la circulaire ne peuvent être instaurées ».

Il résulte donc de ces remarques préalables que votre proposition, quoique méritant que l'administration s'y penche, ne peut, dans l'immédiat, recevoir de réponse suffisamment motivée. Il s'impose donc de poursuivre l'analyse. Nous le ferons, et nous ne manquerons pas de revenir vers vous, dans le cadre de la cinquième commission, avec les développements complémentaires que l'étude de cette proposition ne manquera pas d'engendrer.

La deuxième question, Monsieur le Conseiller, Cher Didier, vous m'interpelez sur l'état de dégradation des caillebotis en Fagne de Malchamps à Spa, et sur les difficultés à dégager des solutions budgétaires et techniques pour le DNF local.

Comme la question le mentionne ensuite, cette problématique n'est malheureusement pas centrée sur la seule Fagne spadoise : il s'agit là d'une réalité qui frappe quasiment l'ensemble du territoire des Hautes Fagnes, où la Province est particulièrement active au travers du parc naturel du même nom, notre Parc naturel.

A l'instar de la situation sur les hauteurs de Spa, l'état de l'infrastructure dans les Hautes-Fagnes est une problématique complexe mais pourtant essentielle, tant ces caillebotis, entourés de tourbières et de prairies humides et marécageuses, font partie de l'imaginaire fagnard.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Alors, pour bon nombre d'habitants, les associations locales actives dans le tourisme ou la nature, les institutions présentes sur ces hauteurs mais aussi les nombreux touristes qui les visitent, le réseau de caillebotis reste le symbole des Hautes Fagnes.

D'ailleurs, avec toute l'affection que je porte au Tétras lyre, qu'on appelle plus communément « petit coq des bruyères », ce n'est pas lui faire injure de considérer que les caillebotis sont bien plus évocateurs de ce magnifique territoire au biotope unique que cet oiseau au charmant plumage. Je ne parlais pas de toi (rires).

Avant d'en venir précisément à votre question en matière de moyens budgétaires dégagés par la Province, je souhaiterais insister, comme vous l'avez signalé, sur le rôle essentiel de la Wallonie la matière. Il revient plus particulièrement au Département Nature et Forêt de gérer et entretenir ce patrimoine puisque ces chemins parcourent des propriétés domaniales. Or, Force est de constater que cet organe wallon fait aujourd'hui face à des charges qui pèsent sur ses capacités humaines et financières, malheureusement non extensibles.

Je vais d'ailleurs me permettre de faire un rapide bond dans le temps, en 1991 pour illustrer ce fait, lors de la mise en œuvre de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon relatif à l'accès aux réserves naturelles domaniales.

Cet arrêté avait permis la mise en place de deux mesures complémentaires initiées sur le plateau fagnard avec, à la clé, un financement spécifique. Un, l'aménagement d'un sentier didactique accessible aux PMR dans la Fagne de la Poleur au Mont Rigi etc. et deux, la création d'un bureau d'information des visiteurs, assurée par 2 agents DNF, installé dans un local au pied de la tour de Botrange.

Lorsqu'il s'est agi, 20 ans plus tard, de renouveler le caillebotis à la Fagne de la Poleur, les moyens financiers ont tout simplement fait défaut. Il en a été de même après l'incendie de 2010, qui a détruit des centaines de mètres de caillebotis dans la Réserve Naturelle Domaniale de la Grande Fange. Quant au bureau du DNF à Botrange, il a dû fermer après quelques années à peine, faute de moyens humains au sein de la Direction de Malmedy. Il faut savoir que, d'après nos informations, cette situation est malheureusement analogue dans la plupart des Cantonnements.

Ceci fait la parfaite démonstration que, avant de vouloir créer du neuf, il est impératif de doter les services du DNF du personnel prévu et d'affecter les moyens financiers nécessaires à la pérennisation, l'entretien, la réparation, le renouvellement, des infrastructures existantes.

Mais en attendant que les choses ne bougent, face à cette situation, le DNF doit malheureusement faire des choix.

Il n'est ainsi plus rare d'entendre évoquée l'idée d'une interdiction pure et simple de l'accès aux Hautes Fagnes pour les « touristes », qu'il s'agisse de locaux ou d'étrangers, au nom de la sauvegarde de la biodiversité. Je me refuse catégoriquement évidemment à me résoudre à cette idée car le tourisme représente une part très importante de l'économie sur le plan local et aussi, et surtout, parce qu'il me semble possible, moyennant la collaboration de l'ensemble

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

des forces vives, de mieux gérer les flux touristiques et dès lors, de mieux protéger encore ces milieux précieux mais fragiles.

D'autres évoquent une solution qui résiderait dans l'empierrement des sentiers en lieu et place des caillebotis. Je considère, à nouveau, que cette solution n'est pas recevable pour tout le territoire des Hautes Fagnes. Avant de déverser des tonnes de pierres à travers ces milieux humides extraordinaires, il conviendrait selon nous, prioritairement, d'identifier les zones où les caillebotis apportent une plus-value indéniable, que ce soit sur le plan paysager ou celui de l'expérience « touristique ».

Maintenir et entretenir quelques kilomètres de ces passerelles ne me semblent absolument pas relever du défi impossible. Je souhaiterais dès lors que la Wallonie envisage une réponse structurelle, au carrefour des enjeux environnementaux et touristiques. J'entends par là que si c'est au DNF de gérer et d'entretenir les propriétés domaniales, il pourrait être judicieux de prévoir d'autres sources de financement consacrées à l'entretien de ce merveilleux outil.

Sachez en tout cas que, au niveau de la Province de Liège, nous essayons, en fonction de nos moyens, de prendre nos responsabilités et d'apporter notre pierre à l'édifice. A titre d'exemple, après discussion avec les partenaires du projet Interreg qui vise à l'amélioration et à la valorisation de l'offre de randonnées pédestres et cyclables, la Fédération du Tourisme n'a pas hésité à revoir les budgets qui lui étaient alloués et à débloquer 150.000 € afin de permettre la rénovation de quelques 950 mètres de caillebotis. Les démarches administratives sont en cours et nous espérons avoir la validation rapide des autorités subsidiaires. Le cas échéant, les travaux pourraient débuter déjà en 2022, au sortir de l'hiver.

En conclusion, Monsieur le Conseiller, cher Didier, je pense que si les autorités compétentes mais aussi les forces vives locales, dans lesquelles j'inclus volontiers la Province et ses services, s'unissent pour trouver des moyens et, qui sait, si, demain, des fonds exceptionnels venaient à être accordés au Haut Plateau Fagnard dans le cadre d'un certain appel à projet, une solution pérenne pour sauvegarder ce patrimoine important de notre territoire ne relèverait plus du miracle.

Alors, certes, on ne rénovera pas ces caillebotis avec des « si » mais vous conviendrez qu'il est difficile de donner le « la » quand on n'a pas la baguette. Pour notre part, comme je vous l'ai démontré avec les investissements prévus en 2022 via la FTPL, nous veillerons à jouer au mieux notre partition.

La dernière question, Madame HUMBLET, vous m'interpellez sur la saison étendue au Domaine provincial de Wégimont en 2022 ainsi que les investissements prévus en ce qui concerne ce outil du tourisme social sur notre territoire.

Avant de s'intéresser à la saison 2022, je vais d'abord vous livrer le bilan de la prolongation de saison que le Domaine de Wégimont a connu durant les week-ends de septembre dernier à l'initiative du Collège provincial.

Je dois tout d'abord préciser que la genèse de cette prolongation a été suscitée afin de prolonger notre action en faveur des sinistrés des inondations de juillet dernier. Ce sont 331

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

personnes sinistrées qui ont ainsi pu bénéficier de cette prolongation. Ce n'est pas négligeable.

Et je pense que nous avons particulièrement bien été inspirés de jouer les prolongations pour l'été indien car nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreuses familles venues profiter des ultimes belles journées de l'arrière-saison. Je pense que ceux qui travaillent sur le site peuvent vous dire que les gens étaient très heureux et qu'ils ont tous dit merci.

Les chiffres de fréquentation en septembre traduisent parfaitement le succès de cette prolongation : nous avons en effet enregistré 1.536 entrées au parc et 2.911 entrées au parc et piscines, soit un total de près de 4.500 visiteurs.

Partant de ce constat, nous avons donc pris la décision d'étendre la saison du Domaine de manière officielle, en ouvrant le site du mois de mai à fin septembre, pour permettre à toujours plus de citoyens de bénéficier d'activités de délasserment à prix modiques, en famille ou entre amis.

En matière d'action MICE (Tourisme d'affaires), le Domaine de Wégimont a pu être mis à disposition d'un opérateur externe durant 2 journées, accueillant un total de 4.000 visiteurs dans le cadre d'un évènement d'entreprise. Cela a généré une recette non négligeable de 11.400 euros.

Enfin, suite à la fermeture de nombreuses piscines en cours de rénovation dans notre province, via le « Plan piscines » initié par la Région wallonne, et des piscines inondées suite aux inondations du mois de juillet, le Domaine de Wégimont a pu soutenir 5 clubs de natation en leur permettant de dispenser leurs sessions d'entraînement dans le bassin sportif au prix très démocratique, vous l'avouerez, d'1,50 €.

Fort de ce bilan, que vous jugerez aussi, je n'en doute pas, très positif, nous veillerons plus que jamais à ce que le Domaine provincial de Wégimont continue de remplir sa mission de tourisme social tout en développant des activités pour entreprises au travers de journées d'entreprise, team building ou autres présentations de produits des activités qui ont, j'en ai parlé, démontré toute leur pertinence.

Enfin, nous sommes conscients qu'un outil performant est un outil dans lequel on investit. C'est pourquoi de nombreux crédits budgétaires, à hauteur de presque 500.000 euros €, sont prévus au budget extraordinaire 2022 pour permettre au Domaine d'offrir une qualité d'accueil toujours plus élevée.

Je ne citerai pas tous les aménagements, cela se fait en parfaite collaboration avec mon collègue André DENIS et l'ensemble du Collège provincial mais je peux vous assurer que je reviendrai vers vous quand l'ensemble de ces infrastructures seront prévues en transformations et améliorations.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Nous pouvons passer à présent aux interventions des chefs de groupe. Pour commencer, j'invite Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe MR, à prendre la parole.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président

Monsieur le Directeur général f.f., Monsieur le Député Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues du Conseil.

En 2022, ce sera le moment d'être plus que jamais prévoyants, proactifs, organisés et rigoureux pour assurer l'avenir de notre institution.

En effet, vous le savez, le financement des Zones de Secours par les Provinces, qui suscite tant de débats, a déjà engendré des économies en 2021 dans chaque département.

Tous les départements ont contribué et contribueront encore aux efforts à consentir. Le rythme se poursuivra pas à pas en 2022 et dans les années à venir pour atteindre les objectifs qui nous ont été fixés.

L'effort budgétaire à faire est très important. On parle en effet d'une intervention financière qui tournera aux alentours de 45 millions en faveur des zones de secours et ce, alors que les recettes totales de la Province se chiffrent à 458 millions d'euros. C'est près d'un dixième donc. C'est ce qui pousse le Collège provincial à faire preuve de créativité pour proposer des pistes concrètes, tout comme à faire usage de son sens de la négociation pour réduire autant que possible l'impact de cette lourde dépense sur les autres missions provinciales. Cette démarche difficile mérite d'être soulignée.

Les dépenses de personnel s'élèveront en 2022 à 349.785.496 €. Depuis 2020, elles ont augmenté de 6,3 millions d'euros, soit 1,83%.

Cette augmentation aurait dû, si aucune mesure n'avait été prise, atteindre les 18 millions d'euros. En effet, nous devons faire face aux cotisations de responsabilisation qui vont augmenter sans cesse, au saut d'index et aux deux anales salariales, avec en outre une mise en réserve de 720.000 € pour assurer d'éventuelles nominations.

C'est donc plus de 11 millions d'efforts qui ont été consentis. Même si l'attention reste bien sûr permanente à l'égard de nos collaborateurs, elle est dorénavant accompagnée d'un réel changement des habitudes. En effet, on ne procède plus remplacement systématique des départs naturels à la pension ou à des reconductions de contrat à durée déterminée mais uniquement après une analyse au cas par cas pour veiller à la réelle plus-value et nécessité de ce nouvel engagement tant pour les équipes en place que pour le bon fonctionnement des services.

On favorise la mobilité interne et les formations du personnel et on redéfinit la charge de travail des différents services.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

A noter que dans d'autres Provinces, nous avons pu entendre que des services seraient supprimés ou que des projets étaient abandonnés. Par exemple, la Province de Namur a annoncé renoncer à son service de politique étrangère, au tourisme, à l'environnement, au cinéma, au sport et à la lutte contre l'illettrisme.

Devraient également fermer : l'imprimerie provinciale, l'office des métiers d'arts, le centre de documents en arts, la centrale télépronam, la cellule communication de la Direction des Affaires sociales et sanitaires, le Service d'analyse des milieux intérieurs et la cellule de la promotion. Par ailleurs, la volonté est de rendre le domaine de Chevetogne, l'équivalent, à peu de choses près de notre piscine de Wégimont, autonome financièrement.

Dans le Brabant wallon, le Collège a déjà annoncé qu'un projet phare de la législature ne verrait pas le jour. En effet, la piscine en plein air au Bois des rêves ne sera, en effet, jamais ouverte.

Il serait intéressant de réentendre notre Collège provincial à ce sujet, pour rassurer le personnel à juste titre, inquiet. Avez-vous, vous aussi chers Députés, décidé de supprimer des services, de fermer des départements et de privatiser des lieux d'accueil au public ? Comment avez-vous organisé toutes ces économies qui s'imposent dans vos compétences ? Vos réponses nous seront précieuses.

D'autant plus que, j'ai lu, comme vous sans doute, la sortie de M. RASSAA qui s'insurgeait contre le bain de sang social de la Province, qui supprimait ou allait supprimer 370 postes de travail. « Cette saignée dit-il, dans le cadre du personnel, est inacceptable ». Je suppose qu'il en reparlera aujourd'hui dans son intervention.

Sans l'attendre, j'ai pris la peine de réécouter ce qui avait été dit l'année dernière à ce sujet. C'est l'avantage des conseils enregistrés, M. RASSAA, ils sont toujours disponibles sur YouTube même un an plus tard. Je vous invite à revenir sur les déclarations faites à l'époque qui disaient ceci. Mme FIRQUET, en charge du budget, disait l'année passée ceci : « Notre analyse n'a qu'un seul et un seul tabou a-t-elle dit, c'est le personnel justement. La volonté est de ne toucher à aucun collaborateur provincial. Bien sûr que des choix devront être faits, cela paraît inéluctable. »

Elle poursuivait avec ceci : « S'il y a un gel des nouveaux engagements, n'est-ce pas un moindre mal si, dans le même temps, des compétences venaient à être réduites ? La charge de travail ne serait, ainsi, pas alourdie pour les collaborateurs en place mais simplement différente et redéfinie. »

Donc oui, Madame la Députée, vous avez parlé l'année passée de geler les nouveaux engagements. Et effectivement, cela peut tout à fait se comprendre lorsqu'on sait, par ailleurs, que toutes les missions vont être revues. Vous parliez déjà d'une redéfinition des missions mais également de la charge de travail des collaborateurs. Est-ce qu'on peut vous demander encore aujourd'hui est-ce que vous en savez-vous davantage à ce sujet ? Que pouvez-vous dire au personnel à nouveau pour le rassurer après les propos très durs tenus, mais auxquels bien sûr nous sommes habitués, dans la bouche du PTB ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Une chose est sûre, le Collège provincial, soutenu en tout cas par les deux partis de la majorité, se veut être très clair sur l'avenir : les agents de la Province attachés à leur travail, motivés et investis dans leurs fonctions seront avec nous, les acteurs de la réforme et du changement, et non pas les victimes de ceux-ci.

Cela implique, comme je l'ai dit, une analyse en profondeur pour orienter toutes les ressources disponibles vers plus d'efficacité. Qui peut reprocher une telle démarche à un employeur qui se veut plus efficace, notamment sans laisser personne au bord du chemin ? Monsieur RASSAA, on voit clair dans votre jeu mais s'il-vous-plaît, cessez de faire peur aux gens et proposez plutôt de vraies recettes pour vraiment apporter de vraies solutions.

Depuis 2020, les dépenses de fonctionnement diminuent quant à elles de 4,02 %, soit de 1.890.828 € pour atteindre 45.115.875 €. C'est bien. Néanmoins, on le sait ; il est possible d'encore faire mieux. Je sais que notre Députée en charge du budget est bien décidée à faire encore mieux justement, et à maîtriser encore davantage les dépenses de fonctionnement, par exemple en n'inscrivant au budget que les montants utiles et nécessaires pour chacune d'entre elles. Pas plus qu'il n'en faut, juste ce qui est nécessaire avec plus de précisions.

Les dépenses de dette diminuent elles aussi. Cette diminution s'élève à 975.600 € en passant de 18.726.000 à 17.740.000 €, soit une baisse ici encore de 5,21 %.

Pour 2022, ce montant représente 3,86 % de l'ensemble de nos dépenses. La dette, vous l'aurez constaté, est donc partiellement bien maîtrisée, ce qui représente sans conteste un des points forts du budget provincial.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez constaté aussi comme moi et ce n'est pas anodin, le budget ordinaire à l'exercice propre est en déficit cette année. C'est une première et ce, depuis 1975 ! L'objectif est bien sûr de conserver une institution en ordre de marche sans porter atteinte aux réserves constituées pour faire face à l'inflation, à l'indexation et pour couvrir les coûts des projets déjà lancés. Ce déficit peut être vu aussi comme une sonnette d'alarme plutôt d'ordre politique, un voyant clair et clignotant, un sérieux signal lancé à la Région wallonne qui ne semble pas prendre la mesure des obligations qu'elles nous imposent.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, vous constaterez que les ambitions ne manquent pas. 19 millions d'euros seront encore consacrés à de grands projets en 2022 dont la plupart sont d'ailleurs initiés depuis plusieurs années : pour la blanchisserie, pour les parkings écovoiturage, la mobilité, la formation, l'environnement, le Pôle des Savoirs, le château de Jehay, le Site de Saint Laurent et j'en passe.

De gros investissements sont donc prévus et même envisagés lorsque c'est possible sous l'angle de la rationalisation des dépenses avec également une attention particulière sur la maîtrise des dépenses d'énergie qu'il ne faudra pas perdre de vue.

Chers Collègues, la situation est difficile, on le sait mais gouverner, c'est prévoir. Churchill disait « Agissez toujours comme s'il était impossible d'échouer ». C'est ce que nous ferons tous ensemble, avec tous les collaborateurs qui sont prêts à se retrousser les manches.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Voyons cette nouvelle compétence en matière de zone de secours comme une opportunité pour donner à la Province une nouvelle forme de visibilité dans le cadre des missions de sécurité, notamment via la représentation au sein des conseils d'administration des zones.

La Province de Liège, ce sera encore et toujours, quoi que certains disent, des projets en 2022 portés par des agents de grande qualité au service des citoyens et des communes : inauguration du Pôle musical à Seraing, retour de la médiation culturelle, une offre sportive pour tous, les winbooks pour les écoles, les cantines durables, un soutien aux AIS, tout cela en plus des projets développés plus haut. Et cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Malgré les obstacles qui s'imposent, la Province de Liège assurera la qualité et la diversité de nos services pour les agents et pour les concitoyens.

Que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire. Inutile de regarder derrière et de demander pourquoi, regardons plutôt devant et disons-nous pourquoi pas !

En résumé, ce budget tient compte de toute une série de réalités et de défis importants auxquels nous devons faire face avec sérénité, intelligence, clairvoyance, humanité et pragmatisme. C'est la dynamique dans laquelle s'inscrit notre Collège provincial avec force, conviction et courage et c'est pour cette raison qu'il a tout notre soutien pour ce budget.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre travail ainsi qu'à tous nos services provinciaux qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. J'invite M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe CDH-CSP, à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (à venir à la tribune).- Merci Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil provincial, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Directeur Général faisant fonction.

Mes propos seront peut-être un peu dissonants par rapport aux propos de Mme Defrang-Firket, vous ne m'en voudrez pas, hein ?

Donc, je me plie bien volontiers et une fois de plus à cet exercice de vous livrer la vision du groupe cdH/CSP sur le projet de budget provincial 2022.

Exercice délicat s'il en est car la tendance pour la majorité sera toujours de dire qu'elle a pris ses responsabilités et qu'elle présente d'excellents choix et la tendance pour la minorité sera toujours de dire que rien ne va.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Nous tenterons donc d'être nuancé et constructif. Mon groupe a dès à présent joué son rôle dans les Commissions et lors de la séance du Conseil de ce lundi.

Petit rétroacte tout d'abord : la DPR de 2019 confie au Province un rôle dans le financement des zones de secours, on en a beaucoup parlé, si ce rôle est confirmé et il l'est, il se traduira dans les choix des affectations budgétaires.

Loin d'entonner le « Lèyîz m' plorer » liégeois, le Collège prend le problème à bras le corps, affirme dès 2020 qu'il n'y aura aucun départ forcé dans le personnel et que chaque service doit rechercher 15% d'économies au global.

Le budget 2021 s'inspire de ces lignes directrices et le budget 2022 les concrétise de manière plus stricte encore. Le message le plus fondamental étant sans conteste le non remplacement dans la période 2022-2024 de 370 équivalents temps plein afin de financer les 40,5 millions d'euros à destination des zones de secours.

Et que remarque-t-on dans le budget 2022 tel qu'il est présenté ?

Un, l'impression générale qui ressortira de ce budget est que oui, vous restructurez, vous ne remplacez pas du personnel, vous regroupez les services, vous vendez le patrimoine moins stratégique, vous poursuivez les grands investissements, mais avec le souci, nous le pensons, d'entre en capacité de pouvoir continuer à jouer la musique comme par le passé.

Nos affirmations de 2019 et des années suivantes, selon lesquelles le Collège cherche à pratiquer la continuité à tout prix se vérifient. Je rappelle que nos avis de l'époque tentaient d'analyser votre offre de services à la lumière de la voix des électeurs de 2018 relativement à la gouvernance, au saupoudrage, au clientélisme et au choix des matières résiduelles.

Deux, que les facteurs de déséquilibre budgétaire que nous avons mentionnés dès 2019 se confirment également, je le dis chaque année, ce n'est pas quelque chose de nouveau, j'en arrive à faire des copier-coller des années précédentes.

Donc, au niveau des recettes, une diminution des recettes de dette et dividendes, c'est de l'ordre de 800.000 €. Et par ailleurs, dans les recettes de transfert, la part trop importante, 71% des additionnels au précompte immobilier.

Le Collège maintient son choix de 1750 centimes additionnels alors que la circulaire de la Région Wallonne en propose 1500; et en outre cet impôt est inégalitaire alors qu'il ne touche que les seuls propriétaires. Le Collège est prudent de n'acter que 213 millions de recettes sur les 229 millions autorisés mais de façon automatique, rappelons que cela représente une ponction supplémentaire entre 2021 et 2022 de 6 millions sur le dos des seuls propriétaires en province de Liège.

Il a été beaucoup question de la classe moyenne ces dernières semaines à propos des discussions sur le budget fédéral et sur un éventuel chèque énergie. Si l'on fait l'hypothèse que la classe moyenne est souvent propriétaire, le budget provincial, comme le budget fédéral,

n'épargne pas cette classe de citoyens.

Venons-en aux dépenses, et bien entendu les dépenses de personnel. Elles ont culminé à 70% du total des dépenses, et à présent elles tombent à 65 % puisque la part des dépenses de transfert augmente suite au financement des zones de secours. Mais elles restent en augmentation de 4% malgré la diminution de la masse salariale. Une fois et une année de plus, la majorité se prend les pieds dans le tapis.

En matière d'emploi, cette longue majorité PS-MR sait ce qu'elle a fait et pourquoi elle l'a fait. Et malgré les signaux répétés, et même malgré la difficulté concédée d'appréhender correctement la hauteur de la cotisation de responsabilisation, le groupe cdH/CSP continuera toujours de penser qu'il y a un manque d'anticipation sur le sujet.

Le résultat est donc présenté en déficit de 2 millions à l'exercice propre et en boni de 20000 € au global. Le groupe cdH/CSP admettra facilement que le faible taux d'endettement, la bonne trésorerie, les larges réserves compenseront cette situation. Mais les efforts sont-ils suffisants pour que cela soit tenable dans le temps?

En ce milieu de législature, le groupe CDH/ CSP pense qu'il n'est plus suffisant d'aligner les recettes et les dépenses pour tendre à l'équilibre en préservant ce qui peut l'être et en intégrant les zones de secours.

Les deux crises que nous venons de subir, la crise sanitaire de 2020 et la catastrophe des inondations de 2021, imposent de changer radicalement notre angle de vue.

Quels sont les besoins et les attentes prioritaires du citoyen en province de Liège aujourd'hui après ce qu'il a vécu et en prévision de ce qu'on lui annonce?

Nous comprenons que s'adapter et changer sont compliqués et que la nature humaine préférera toujours rester sur des acquis. Mais nous voudrions rêver avec vous à une Province de Liège où de missions résiduelles, nous passerions à des missions essentielles.

Alors dans son rêve, le groupe cdH/CSP choisirait pour la province les mots solidarité, formation qualifiante, sécurité civile et urgence climatique.

Solidarité parce que plus on avance, plus on constate l'existence d'inégalités. Des inégalités sont apparues récemment en matière d'accès aux soins, d'accès au logement, d'accès aux énergies. Lutter contre les inégalités constitue une colonne vertébrale de développement.

C'est au nom de la solidarité que nous avons lors du Conseil thématique inondations réclamé le maintien du subside aux AIS afin de créer un maximum de logements pour les sinistrés. Vous avez revu votre position et vous en avez accepté le principe. C'est toujours au nom de la solidarité qu'en début 2021 nous avons refusé votre proposition d'abroger le système d'aide aux bénéficiaires d'un appareil de télévigilance.

Deux, formation qualifiante et professionnalisante car c'est en comblant les filières en pénurie que la Wallonie et la province pourront se relancer et se reconstruire.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

A ce propos, nous interrogerons Madame la Députée en charge de l'Enseignement sur l'interaction à créer entre l'institution provinciale et la future Cité des Métiers.

Sécurité civile. Parce que nous sommes au début d'un processus et nous avons vu le manque de coordination et de moyens lors des inondations du 14 juillet 2021 et enfin, l'urgence climatique parce que le sentiment des jeunes et aussi de moins jeunes est que nous, décideurs politiques, parlons trop et n'en faisons pas assez.

Y sont liées la nécessité de revoir sa mobilité, ses comportements et sa consommation ; de travailler plus localement ; de promouvoir la biodiversité. Nous interrogerons Monsieur le Député en charge des cours d'eau et du développement durable sur la pertinence de laisser un même bassin hydrographique aux mains des communes, de la Province et de la Région wallonne, sans nécessairement un lien entre pouvoirs, sinon le contrat rivière. Les assises des cours d'eau initiées en province du Luxembourg pourraient nous inspirer. Nous interrogerons également le Député sur le verdissement de la flotte des véhicules provinciaux.

En passant le budget provincial 2022, et j'en terminerai pas là, au crible de ces 4 mots « solidarité, formation, sécurité civile et urgence climatique », le groupe cdH/CSP arriverait aisément à supprimer certaines lignes budgétaires et à en rajouter d'autres. C'est la raison pour laquelle vous comprendrez que le groupe ne soutiendra pas votre budget. Nous ne voterons pas le budget, nous ne voterons pas les taxes.

Mais ces quelques considérations non exhaustives doivent aussi vous encourager à ouvrir davantage le débat en Commissions. Le groupe cdH/CSP continuera d'être un aiguillon en la matière.

Je terminerai en citant Albert CAMUS : "La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité », en espérant par mes propos, avoir traduit la réflexion et les attentes d'aucun.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite M. Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB, à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux.

J'ai fait comme vous Madame DEFRANG-FIRKET, j'ai aussi été revoir nos débats budgétaires de l'année passée hein, je connais YouTube. « Il n'y a et il n'aura pas, je vous le répète, Monsieur RASSAA, d'incidence sur les travailleurs de la Province. » Cette phrase est extraite du discours prononcé par Katty Firquet donc, au nom du Collège, à l'occasion de la session budgétaire précédente en octobre 2020. Nous sommes un an plus tard, et le budget 2022 est présenté en déficit de 2 millions à l'exercice propre avec une annonce de 370 pertes d'emplois à l'horizon 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Certes, il n'y aura pas de licenciements « secs » mais le non remplacement de 100 contractuels et de 270 départs naturels à la retraite n'est pas sans conséquences sur les agents qui continueront à travailler pour la Province. Pour l'exercice budgétaire 2022, pour 52 départs, j'ai fait un calcul sur base du tableau des embauches qui est en fin de budget, seuls 27 seront remplacés. A cela il faut ajouter une nouvelle compression des frais de fonctionnement de 2,05 millions d'euros et ce, malgré la budgétisation de frais énergétiques en forte hausse. Les conditions de travail des agents provinciaux ne risquent pas de s'améliorer dans ce contexte.

Comment osez-vous donc, Madame Firquet, même si vous n'êtes plus là pour l'entendre, prétendre préserver le personnel provincial ?

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (de son banc).- Mais je suis là !

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Je ne vous voyais pas, c'est la lumière, je suis désolé !

(Rires)

Je disais donc, comment osez-vous Madame FIRQUET prétendre que le personnel provincial ne sera pas touché par ces mesures ? A ce propos, le PTB a déposé un amendement budgétaire afin que les autorités provinciales développent un plan de prévention intégré contre les affections mentales liées au travail, parce que nous pensons malheureusement que vu la pression exercée au travail, cela risque de se développer parmi nos agents provinciaux, et espère qu'il recevra le soutien des différentes formations politiques.

Le déficit budgétaire à l'exercice propre est une première depuis de longues années et cet événement n'est pas anodin : avec un fonds de réserves encore à 75 millions d'euros, le Collège fait le choix conscient d'inscrire son budget en déficit. Il s'oblige ainsi à présenter un plan de convergence concerté avec le CRAC, notre FMI régional, dans les 3 mois. Il espère ainsi démontrer à la Région les conséquences de sa décision de lui attribuer le financement des zones de secours.

Drôle de manière de négocier. Les plans de convergence sont souvent un catalogue des horreurs : une succession de réductions de dépenses en tout genre : le personnel bien sûr, mais aussi des départements et des services entiers, la mort clinique du Département Jeunesse est annoncée pour bientôt, les frais de fonctionnement et bien sûr une réduction des subsides. Les autorités provinciales pourront demain se dédouaner de leurs responsabilités en les rejetant sur le CRAC qui leur « imposeraient » ces mesures. Aujourd'hui, le Collège PS-MR semble complètement avaliser la décision de monter à 60 % dans le financement des zones de secours. Certes, la négociation a permis positivement, et je le répète, positivement, de réduire les demandes initiales de prendre la charge des 100 % des financements, mais le Collège ne communique toujours pas sur une négociation éventuelle avec les autorités fédérales. L'année passée, le prétexte était l'absence de Gouvernement « officiel » et d'interlocuteurs de l'autre côté de la table. Mais la Vivaldi vient de célébrer une année d'existence. Nous invitons donc le Collège à exiger, avec l'APW, une renégociation avec le fédéral, certainement pour préparer l'après 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Afin d'éviter que ces débats budgétaires ne se limitent dorénavant qu'à des réductions de dépenses, nous souhaitons avec le PTB ouvrir un débat sur les recettes de la Province. Et contrairement à ce que prétend Mme Firquet, le PTB n'a jamais avancé de taxe de millionnaires dans cette enceinte...

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-Présidente (à la tribune).- Si si, vous l'avez dit en Commission !

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Ah non ! Je ne sais pas si votre mention récurrente de cette taxe n'est pas due à votre potentielle peur du contribuable. Je ne sais pas. Mais arrêtez s'il vous plaît de colporter des mensonges parce que je n'ai jamais mentionné la taxe des millionnaires dans cette enceinte !

Je reviens à notre souci de rechercher de nouvelles recettes pour la Province. En premier lieu, il s'agit pour le PTB de réclamer un refinancement du fonds des provinces. Ensuite, il s'agit de faire participer les épaules les plus larges sur le territoire au financement des missions provinciales.

C'est donc dans ce cadre que nous avons déposé une proposition de règlement-taxe pour faire contribuer les grands propriétaires immobiliers avec une taxe sur les surfaces de bureau. La grande révolutionnaire marxiste-léniniste Florence Reuter l'a fait voter dans sa commune de Waterloo. Outre donc la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve dont M. Klenkenberg a fait mention tout à l'heure.

J'ai entendu la réponse circonstanciée de Monsieur Klenkenberg et ses réserves juridiques mais j'espère néanmoins que nos débats en cinquième Commission seront fructueux.

Autre taxe: la taxe sur les agences bancaires est aussi régulièrement évoquée lors de nos débats budgétaires mais elles ne change pas d'un iota et son rendement ne s'améliore pas significativement.

Toujours dans ce cadre de recherches de mesures alternatives, nous avons proposé que les Députés provinciaux réduisent leur rémunération de 5 % comme les Députés en Flandre viennent d'y concéder. Nous pensons que cela enverrait aussi un message positif aux travailleuses et travailleurs de la Province. Et oui, Madame Firquet, ce sont certes des sommes symboliques en regard des sommes nécessaires au financement des zones de secours, mais le gap qui s'approfondit d'année en année entre les citoyens et les élus n'est pas étranger aux salaires perçus dans les différents exécutifs et parlements de Belgique.

Vous pouvez railler nos propositions, me traiter de démagog, populiste et autre insulte de bas étage, mais rester dans vos tours d'ivoire dorées prépare malheureusement les désenchantements démocratiques de demain.

Enfin, j'aimerais terminer par évoquer la longue liste de restrictions que les liégeois vont subir : les subsides dans le domaine de la culture sont réduits de 200.000 €, ceux vers les associations sportives de 123.000 €. Les subsides à destination du Château de Jehay sont réduits

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

de 71.000 €, pour l'ORW ce sont 57.000 € en moins, pour l'OPRL 30.000 € en moins.

Et fait très étonnant après la catastrophe vécue cet été, la réduction de 40.000 € des frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie. J'ajoute enfin que les dépenses de transfert dans le domaine des interventions sociales et liées aux familles est réduit de quasi 250.000 €. C'est certain, les aides provinciales dans ses diverses compétences vont subir dans les années à venir une période de vaches maigres. Nous avons une nouvelle fois déposé une proposition d'amendement budgétaire pour venir en aide au secteur culturel, artistique et événementiel qui subit toujours les conséquences de la crise sanitaire avec notamment l'imposition regrettable du CST.

Je clôture en invoquant les investissements. On est loin des niveaux d'investissements de la précédente mandature. C'est d'autant plus regrettable qu'une série de subsides régionaux et européens s'ouvrent pour financer notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics, en particulier les nombreux bâtiments de l'enseignement provincial.

A la veille de la COP26 et à l'heure où les prix de l'énergie explosent, il nous paraît important de rappeler que l'efficacité énergétique est un investissement durable social et économique. Il est d'ailleurs considéré comme hors-balise par la tutelle et il n'y a donc aucune difficulté pour emprunter un peu plus pour financer ces investissements si nécessaires.

Je termine en m'adressant aux agents provinciaux. D'abord, au nom du PTB, je souhaite remercier celles et ceux qui ont été contraints de confectionner ces budgets dans la douleur, je souhaite également témoigner tout notre soutien aux agents dans cette période difficile.

Ensuite, je souhaite vous dire ceci : les socialistes et les libéraux qui, ici prétendent vous défendre contre les décisions extra-provinciales, voire extra-terrestres à les entendre par moment, qu'ils logent dans les mêmes partis que leurs complices à la Région ou au Fédéral, oui ce sont les mêmes partis qui ont décidé ce financement des zones de secours par la Province.

N'acceptez pas ces restrictions budgétaires comme nous ne l'acceptons pas avec vous. Ce budget contre lequel nous votons, sera je le souhaite le début d'une mobilisation pour revenir à un service public provincial performant et doté d'un personnel apaisé, formé et suffisant.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe ECOLO, à prendre la parole. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Julien VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Bonsoir tout le monde, j'ai aussi mon ordinateur, je suis désolé j'ai trop pensé à ma cravate, visiblement ça ne servait à rien aujourd'hui, j'ai donc mis ma cravate et j'ai oublié le discours papier. Le discours est quand même dessus mais voilà, j'ai voulu vous faire plaisir mais bon...

(Rires)

Monsieur le représentant du Gouverneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil et Mesdames et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

Messieurs tout court.

Depuis le début de la mandature, vous savez pouvoir compter sur nous, nous le groupe Ecolo, pour mener de nouvelles politiques de façon positive et constructive, avec des propositions concrètes et des amendements budgétaires ad hoc. Certains se sont d'ailleurs étonnés hier de l'absence d'amendement budgétaire de notre part. J'y reviendrai.

Au-delà de la bonne gouvernance, un de nos axes de travail et d'interventions, a, et aura, pour objectif que tous les outils provinciaux intègrent la dimension de transition sociale et solidaire, de transition écologique aussi et le respect de nos diversités.

Nous ne sommes qu'à la moitié de la mandature et déjà, nous pourrions la qualifier de gestion de crises. Une crise intercommunale. On l'oublie mais c'était la saga de 2019. D'abord 2018, 2019. Puis nous avons ensuite la saga de la crise sanitaire, sociale et économique due à la pandémie Covid-19 et enfin, la crise des inondations qui ont touché nos sociétés de plein fouet, et personne ne peut encore dire aujourd'hui quel sera son bilan définitif ni quand cela va se terminer.

A cette occasion, je souhaite encore une fois remercier toutes les personnes qui ont œuvrés et qui œuvrent encore bénévolement sans compter leurs heures et leurs énergies depuis les premières minutes de ces crises. Lors du dernier Conseil, j'avais déjà souligné le travail extrêmement important mené par l'ensemble de l'administration provinciale et je réitère mes félicitations à tout le travail qui a été accompli.

Cependant, la gestion de crise ne peut pas être un alibi pour le manque de vision et d'orientation. Il se dit que la politique budgétaire c'est la mise en œuvre de la note de politique générale. Et bien laissez-moi vous dire que pour mon groupe le compte n'y est pas.

La politique du « râteau », c'est-à-dire économiser un peu partout, je n'appelle pas ça une vision. Je remarque que les seules diminutions notables sont sur le budget Social, sur le post supracommunalité et sur les postes salariaux, via le non-remplacement des personnes, la non-reconduction des contrats et la suppression des vacataires, soit selon La Meuse une nette diminution de 350 emplois dans les prochaines années. Je remercie d'ailleurs le quotidien de nous avoir extrêmement bien informés à ce niveau-là.

Nous n'avons toujours pas de lignes claires quant à l'orientation qui a prévalu au budget. Était-ce une ligne éco-socialiste ou une ligne libérale ? Quelles ont été les bases de la réflexion ? Quand on retire finalement l'ensemble des subsides que j'appelle « obligatoires », que reste-t-il ? Quelle est la marge de manœuvre ? Quelles sont les tâches et missions que la Province compte encore mener ou qu'elle compte supprimer ? Finalement, nous, nous avons l'impression qu'il y a un arrangement de répartition des subsides et que finalement le Conseil sert seulement de chambres d'entérinement.

Prenons un exemple : il est question de vendre certains bâtiments. Cela fait longtemps que j'ose espérer qu'il sera donné l'opportunité de trouver des partenaires, associatifs ou de l'économie sociale par exemple, pour leur donner une nouvelle vie à ces bâtiments plutôt qu'une vente pure et simple ? Ne faut-il pas, par ailleurs, garder des espaces qui auraient été utiles cet

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

été pour gérer d'éventuels futurs réfugiés de catastrophes climatiques ?

Ça fait un an qu'on attend le budget dit « zones de secours ». Et bien nous, nous déplorons que nous n'ayons pas eu d'explications détaillées pour savoir d'où venaient les économies. Finalement, nous avons beaucoup parlé de nouveaux investissements et j'ai un peu le sentiment que le Collège était honteux d'exposer les économies.

Nous ne pouvons que constater le manque de liens entre les projets, la faiblesse ou l'absence de transversalité, résultat vraisemblablement d'un travail en silos d'une équipe qui ne semble unie que par un accord vieux de presque un demi-siècle. On a parlé tout à l'heure de 1975 depuis l'époque où il n'y avait plus eu de déficit budgétaire donc on y est presque.

Nous dénonçons un manque de cohérence globale, de direction, de vision. La Province en est encore à se chercher. Est-ce que cette équipe peut la mettre sur la voie du renouveau ? Devant la carte, est-ce que cette équipe a décidé de son itinéraire ?

Pour nous Ecologistes, le projet de budget 2021 est inapproprié à tous ces égards. Nous aimerions qu'il passe non seulement à la vitesse supérieure mais qu'il change de paradigme.

La Province procède encore à trop à nos yeux à des dépenses de prestige. Un train de vie qui n'est plus du tout acceptable dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Mais, il en devient même indécent.

Depuis deux ans, nous demandons un travail de fond sur la fiscalité de la Province : trop de choix taxatoires datant encore d'une autre époque. Leur baisse de rentabilité d'ailleurs impose une réflexion à plus long terme et je ne suis pas le seul à le dire ;

Hélas, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter en Commission, malgré le fait que les deux députés provinciaux successivement en charge de cette réforme, de cette matière se soient montrés ouverts, malheureusement le travail n'a pas encore abouti. J'ose espérer que nous pourrions le poursuivre l'an prochain, je ne lâcherai pas le morceau.

Certes les exigences de la Région sont parvenues tardivement je le concède, mais cela n'excuse pas l'absence totale de débat à ce sujet. On aurait pu envisager les choses et se donner certaines fourchettes de réformes.

Je dois avouer ma perplexité. Le projet de budget 2022 ne marque pas de rupture dans la mise en œuvre de la supracommunalité comme on pouvait s'y attendre.

Nous avons plusieurs fois salué le travail réalisé sur la collaboration et la coordination des communes afin d'opter pour un meilleur développement économique et de gestion du territoire transversale. C'est un rôle qui convient parfaitement à la taille de l'institution provinciale.

Reste qu'il faut encore travailler sur la mise en œuvre, sur l'opérationnalité des propositions et sur l'organisation démocratique des choix, de façon transparente et motivée.

Je voudrais dire qu'à ce titre, les discussions sur le financement des zones de secours ont

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

été d'une grande opacité. Nous avons constaté finalement que la majorité a choisi de ne pas considérer les partis d'opposition comme d'éventuels partenaires dans cette réforme, mais reste dans une logique d'affrontements d'idéologies. Je le déplore.

Confrontée, pour une fois, à de véritables enjeux budgétaires, la Province a fait le choix de ne pas choisir. Si la présence d'un article budgétaire sur le financement des zones de secours équivaut à un renforcement de la supracommunalité, gageons que l'occasion d'une réforme de la Province a été manquée. Cette absence de projet de la part du Collège est à lui-même un justificatif pour celles et ceux qui veulent supprimer cette institution.

Nous ne pouvons dès lors que nous opposer à des orientations et choix auxquels la majorité n'a même pas tenté de nous associer. Et pourtant nous n'avons pas manqué de réclamer ce débat.

En conclusion, nous n'avons qu'un seul et unique amendement budgétaire. Je le dépose là maintenant c'est un amendement à zéro €. Celui de la méthode de travail. Le Collège n'est pas le seul représentant des citoyens et des citoyennes, nous le sommes tout autant.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Enfin, j'invite M. Serge CAPPA, Chef de groupe PS, à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Serge CAPPA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général ff, et non représentant de M. le Gouverneur, chers Collègues.

Certes ça ne sera pas une surprise mais d'emblée et sans équivoque, le groupe socialiste tient à souligner et à soutenir la prise de responsabilité du Collège quant à l'élaboration du budget 2022 qui aboutit effectivement, malheureusement, à une première depuis plusieurs décennies vous l'avez rappelé, à savoir devoir présenter un budget en déficit de près de 2.000.000 € à l'exercice propre, ce qui implique automatiquement la présentation d'un plan de convergence dans les 3 mois qui suivent l'approbation de notre budget par l'Autorité de Tutelle.

Cette situation découle, je ne fais que répéter un certain nombre de choses, d'une part de la charge importante qui est imposée aux Provinces et en particulier à la nôtre de reprendre les contributions communales au financement des zones de secours et d'autre part de la volonté du Collège provincial, je regrette de le dire mais d'insister et d'affirmer, de maintenir le maximum d'aides aux communes et associations de notre province et ce, dans des domaines divers tels, l'enseignement, la culture, la santé, le tourisme, l'agriculture, le patrimoine, le numérique, le développement durable et j'en passe. Mais aussi et ce n'est certes pas le moindre, garantir l'emploi au niveau du personnel. Et je ne ferai pas comme beaucoup d'entre vous, si je veux bien le faire mais pas jouer sur la corde sensible. Je crois que l'ensemble du personnel provincial mérite notre attention.

Et là, nous les Socialistes nous voulons nous adresser à tous les démagogues, qui l'ont encore prouvé aujourd'hui, qui ont l'outrecuidance de mettre en doute l'engagement pris, dès le début de cette réforme, par le Collège et insinuer, pire, affirmer de la volonté de supprimer de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

l'emploi aujourd'hui.

Certes, il a toujours été dit que du personnel arrivant à la pension ne serait pas nécessairement remplacé et que certains contrats à durée déterminée ne seraient pas prolongés, qu'il y aurait une réorganisation des tâches dans certains services mais qu'à aucun moment il n'y aurait un bain de sang comme certains ont un malin plaisir à le laisser sous-entendre.

Nous l'avons déclaré dans notre intervention sur le budget 2021, nous le réaffirmons aujourd'hui, le personnel est et reste une de nos priorités et nous serons attentifs à son évolution.

Cela n'écarte pas le fait que le personnel aujourd'hui devra suivre l'évolution de cette réforme et parfois se réorienter vers de nouvelles fonctions qui seront nécessaires au maintien de l'institution provinciale qui devra encore plus démontrer à tous, demain, son indispensable existence et utilité auprès des citoyens.

Revenons-en aux causes de ce déficit budgétaire. Elles sont particulières et devront attirer l'attention des responsables politiques de notre tutelle quant à l'impact que de telles mesures peuvent avoir sur l'avenir et le devenir de nos provinces.

Il est clair que la contribution provinciale au fonctionnement des 6 zones de secours, représentant, plusieurs l'ont cité tout à l'heure, pour 2022 un montant de plus de 27.000.000 € soit près de 57 % des dépenses de transfert et 8,36 % du total des dépenses budgétaires qui, je le rappelle, sont d'un montant de plus de 323 millions €, c'est un poste évident de déséquilibre. Je rappelle qu'au jour d'aujourd'hui, la 3^{ème} note du Gouvernement wallon et circulaire des 14 juillet et du 3 septembre 2021 prévoient pour 2024, je crois qu'on l'a assez entendu 40,5 millions d'euros.

Permettez-moi aussi de souligner l'engagement de notre institution qui, dans un souci d'équité de traitement et la volonté de soutenir une politique de meilleure mutualisation interzonale, a transposé à la zone 6 qui regroupe nos 9 communes germanophones, le même mécanisme de financement que celui appliqué aux 5 autres zones francophones.

En effet, faut-il rappeler que le Gouvernement wallon n'impose la reprise partielle et progressive des dotations communales que pour les seules 5 zones francophones liégeoises. C'est donc au travers des 10 % du Fonds des Provinces destinés à financer la sécurité civile et la convention 2021-2024 fraîchement renouvelée avec la Conférence des Bourgmestres et la Communauté germanophones que ce financement s'effectuera.

Autre poste important qui influence négativement le résultat budgétaire c'est celui du coût des pensions de nos agents et de la cotisation de responsabilisation qui passe de plus de 11.000.000 € au Budget final 2021 à plus de 21.000.000 € à l'exercice propre du Budget Initial 2022.

Voilà des montants qui à eux seuls expliquent principalement le déficit à l'exercice propre. Il est aussi à souligner que le montant transmis par le SPW pour le CAPI n'est pas repris tel quel car la prudence, à la suite de l'impact du Covid et des malheureux événements dus aux inondations, nous oblige à inscrire un montant inférieur dont le delta aurait pu à lui seul combler

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

ce déficit.

A l'analyse de ce budget qui a subi de la part de tous les départements une cure d'amaigrissement de $\pm 15\%$, nous ne pouvons pas rester que sur des notes négatives. Il est tout aussi important de s'attarder sur de nombreux points positifs.

Outre les nombreuses aides apportées et maintenues dans le cadre du Covid et de ces malheureuses inondations, notons d'abord et ça a été dit je le répète, nos dépenses de fonctionnement pour un montant de 45,1 millions € soit une diminution de 2 millions € par rapport à l'initial 2021. Cette estimation tient compte d'une prévision d'augmentation de 15% pour nos dépenses d'électricité et de 30% pour le gaz.

Nos dépenses de dette 17,7 millions € soit une diminution de 917.600 € pour être précis, résultant de la diminution de prévisions d'investissement et de certaines reventes de biens en 2021.

Aussi, un plan d'investissement à hauteur de près de 44 millions € dont : 1,8 millions € pour tenir les promesses de principe formulées à l'égard des projets supra communaux ; 4,1 millions € pour la construction de la phase 6 sur le site d'Amay et le traitement des fumées ; 1,5 millions € pour le matériel de la blanchisserie ; 3,8 millions € pour la rénovation et l'entretien des bâtiments scolaires au sein de l'Enseignement secondaire ; 1,3 millions € pour divers travaux sur nos sites touristiques, dont 465.000 € au Domaine de Wégimont ; 1,3 million € pour la rénovation et l'entretien des Internats ; 1 million € pour la rénovation du Hangar Quai G. Kurth ; 1 million € pour la poursuite des travaux du château de Jehay ; 4 millions € pour les travaux d'aménagement des locaux du Quartier Saint-Laurent et l'aménagement d'un PSE sur ce site ; 4 millions € pour la construction d'un bâtiment pour les Services Agricoles sur le site de Crisnée.

A cette liste n'est évidemment pas exhaustive, il faut y ajouter je le rappelle toutes les aides maintenues dans tous les départements.

Tous ces éléments démontrent que la Province est à un tournant important de son existence et que cette réforme nous oblige à nous repositionner tout en continuant à proposer une offre de services variés et de qualité aux citoyens.

Nous devons malheureusement regretter qu'un certain nombre de groupes politiques provinciaux, déclarant d'un côté leur volonté de soutenir l'existence des Provinces mais ne s'associent pas aux efforts nécessaires à maintenir celles-ci et ce, en créant systématiquement un climat de peur au sein du personnel.

En conclusion, nous les élus socialistes, comme d'autres d'ailleurs qui l'ont déjà affirmé, apporterons tout son soutien au Collège provincial dans sa volonté de répondre aux défis imposés par cette réforme et dans les mesures à devoir prendre pour trouver les solutions pour sortir de cette situation déficitaire avec, je le répète, comme principale priorité, nous le réaffirmons, éviter à tout prix un bain de sang social. Nous voulons une Province forte aux services de nos communes et citoyens.

C'est pourquoi notre groupe accordera au Collège toute sa confiance en votant ce budget.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons ce jeudi 28 octobre à 16h30, pour les réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ainsi que pour le vote de notre Assemblée sur les documents budgétaires 2021 et 2022. Bonne fin de journée.

La réunion publique est levée à 18H30'.